

Afin de contribuer à améliorer la qualité du codage du RIM-P, le groupe de travail « RIM-P » du COTRIM propose de communiquer régulièrement dans cette publication des recommandations qui ont vocation à être suivies par les établissements de toute la région à des fins d'homogénéisation des pratiques. Ces recommandations sont élaborées, pour la plupart, à partir de constats de pratiques hétérogènes.

Codage des activités à temps partiel

3 Activités	Définitions	Recommandation
<u>L'hôpital de jour</u>	Prise en charge intensive, mise en œuvre pour une durée déterminée (inscrite au projet de soins du patient) avec des temps d'évaluation et la possibilité de prolonger les soins durant la journée.	<p>3 conditions :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>projet de l'unité</u> décrivant précisément son fonctionnement et l'organisation des soins au cours d'une prise en charge : <ul style="list-style-type: none"> - un moment d'accueil spécifique - une activité de soins groupale - au moins un entretien individuel par un professionnel de l'UF • <u>projet de soin du patient</u>, • <u>durée minimale de présence</u> : <ul style="list-style-type: none"> - demie-venue > 2h <p>les activités se déroulant sur une même demi-journée avec ou sans repas thérapeutique</p> <ul style="list-style-type: none"> - venue > 5h <p>comprenant une ou deux activités et une présence au repas</p>
<u>L'Atelier thérapeutique</u>	Activité, encadrée par un soignant, dont l'objectif est de permettre une évaluation des capacités d'autonomie globale de la personne. Il s'agit d'une activité transitionnelle, ne donnant pas lieu à un prix de journée, permettant d'aller vers une réinsertion professionnelle progressive.	Cf conditions de l'hôpital de jour
<u>L'hôpital de nuit</u>	Cette modalité d'hospitalisation permet des activités thérapeutiques en fin de journée et une surveillance médicale de nuit, pour des patients ayant acquis ou conservé une certaine autonomie dans la journée.	

Le guide méthodologique a éclaté la notion de CATTP en deux : l'atelier thérapeutique, devenu une activité à temps partiel, et le CATTP lui-même qui devient une activité ambulatoire.